



Peine pour braconnage en réunion

Par **JUJU21700**, le **08/12/2009** à **20:25**

Bonjour,

Hier soir vers 23h30 je me suis fait arrêté en flagrant délit de braconnage avec ma copine et un ami,

en effet j'ai tiré sur un chevreuil à l'aide d'une petite carabine depuis mon véhicule, lorsque les garde forestier mon interpellés.

Après une nuit en garde à vu, nous avons tous reconnu les faits lors de l'audition avec les gendarmes, et avoués avoir braconné deux ou trois fois dans ma vie, nous n'avons jamais vendu quelque gibier que ce soit.

Ma voiture m'a été saisi sur le champs et le procureur a décidé de me la restituer à la fin de ma garde à vu.

nous avons 23 ans, aucun problème avec la justice quelque qu'il soit et regrettons fortement les faits. On nous a remis une convocation devant le procureur pour le mois de mars, que risquons nous réellement, une peine de prison ferme pourra t'elle être prononcée?

Je suis très inquiet au sujet de la prison ferme, et regrette les faits.

Je vous remercie d'avance des réponse que vous pourrez m'apporter.

Cordialement,

Julien.